
AVIS PUBLIC

Projet de Règlement no. 2025.02 Assemblée publique de consultation

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 13 janvier 2025, la Municipalité d'Ogden a adopté le Projet de Règlement no. 2025.02 modifiant le règlement de zonage 2000.03.

Principaux objets de la modification :

- Permettre la modification d'une construction dérogatoire sans augmenter l'écart entre les normes applicables et la situation dérogatoire (article 19.2)
- Permettre avec condition l'agrandissement d'une construction dérogatoire située dans la bande de 15-25 m dans un paysage naturel d'intérêt supérieur (article 19.2);
- Abroger la condition de délivrance d'un permis de construire concernant l'obligation dans certaines situations de verser une contribution à des fins de redevance pour fins de parc (article 90).

Ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée de consultation publique qui se tiendra le **3 février 2025 à 18h50** dans la salle du conseil municipal située au 70 chemin Ogden à Ogden. Au cours de cette assemblée de consultation, monsieur le maire ou tout membre du conseil désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront alors entendus. Si vous avez des questions ou des commentaires concernant ce projet, vous pouvez également les faire parvenir à la municipalité avant la date et heure de l'assemblée de consultation.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 70 chemin Ogden, à Ogden.

Donné à Ogden ce 14 janvier 2025,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Vickie Comeau, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ogden, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie aux deux endroits d'affichage désignés de la municipalité le 14 janvier 2025, entre 8 h et 20 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de janvier 2025,

VICKIE COMEAU - DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE